



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

NOTE D'INFORMATION N° 1307 du 06 DECEMBRE 2017

Le Chef de l'Etat a salué la réussite et la parfaite organisation du 5^{ème} Sommet UA – UE, au cours du Conseil des Ministres

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a présidé ce mercredi 06 décembre 2017, un Conseil des Ministres, au Palais de la Présidence de la République.

A l'entame de ce Conseil, le Président Alassane OUATTARA a fait une déclaration relative à la tenue les 29 et 30 novembre 2017, à Abidjan, du 5^{ème} Sommet Union Africaine – Union Européenne autour du thème : « Investir dans la Jeunesse pour un Avenir Durable ».

Pour le Chef de l'Etat, ce Sommet a été un « succès à tous points de vue » ; cela, grâce à l'implication de tous. Il a donc exprimé sa grande « fierté » tout en faisant observer que ce Sommet a non seulement démontré notre capacité d'organisation, mais a également permis de définir les fondements d'une nouvelle relation entre l'Union Africaine (UA) et l'Union Européenne (UE), ainsi qu'entre les pays des deux continents.

Il a ajouté que ces assises ont aussi permis de prendre des décisions et des engagements importants en faveur de la jeunesse dans les domaines de l'accès à l'éducation, de la paix et la sécurité, la gouvernance, les investissements, la migration et la mobilité.

Par ailleurs, la rencontre d'Abidjan, a souligné le Président de la République, a permis d'aboutir à une déclaration « consensuelle », ce qui, pour lui, reflète la « richesse du partenariat » entre les deux continents.

Aussi, a-t-il tenu à traduire sa « reconnaissance » à tous les Chefs d'Etat et de Gouvernement ainsi qu'aux Présidents des Commissions de l'Union Africaine et de l'Union Européenne, en particulier au Président en exercice de l'Union Africaine, le

Professeur Alpha CONDE et au Président du Conseil Européen, M. Donald TUSK, pour leur participation aux travaux et leurs importantes contributions.

Au plan local, il a remercié et félicité le Vice – Président de la République, M. Daniel Kablan DUNCAN, Président du Comité d’Orientation et d’Impulsion ; le Premier Ministre, Amadou Gon COULIBALY, Vice- Président dudit Comité ; le Ministre des Affaires Etrangères, Marcel AMON-TANOH, Président du Comité de Pilotage ; tous les Présidents des 15 Commissions Techniques ainsi que leurs collaborateurs, qui ont tous « travaillé sans relâche et en bonne intelligence avec les Commissions de l’Union Africaine et de l’Union Européenne pour la réussite de cet évènement ».

A ces remerciements et félicitations, le Chef de l’Etat a associé également les éléments de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale et des Forces Armées de Côte d’Ivoire, pour la parfaite sécurisation de l’évènement.

Pour terminer, il a félicité l’ensemble des Ivoiriens pour leur disponibilité, leur hospitalité, l’accueil réservé à nos invités et aussi pour leur compréhension ; d’autant qu’organiser un tel évènement peut causer souvent quelques désagréments.

Intervenant à son tour, le Vice- Président de la République a indiqué que le mérite de la réussite de ce Sommet revient en premier lieu au Président Alassane OUATTARA, qui a donné au Comité d’organisation, les moyens pour atteindre cet objectif.

Il a ajouté que « l’aura » personnelle du Chef de l’Etat a été également déterminante pour l’organisation et la réussite du Sommet. C’est pourquoi, il lui a réaffirmé toute « l’admiration » du Comité d’Organisation et du Gouvernement pour ce succès et pour toutes les actions qu’il mène à la tête de notre pays.

Notons qu’au terme du Conseil des Ministres, le Porte- parole du Gouvernement, le Ministre de la Communication, de l’Economie Numérique et de la Poste, M. Bruno Nabagné KONE, a animé le traditionnel point de presse.

Ainsi, l’on retiendra, entre autres, qu’au titre du Ministère des Transports, le Conseil des Ministres a adopté un décret portant limitation de l’âge des véhicules d’occasion importés en Côte d’Ivoire.

Ce décret, selon le Ministre Bruno KONE, fixe l’âge limite des véhicules d’occasion importés en fonction du type d’activité à laquelle ce véhicule concerné est affecté. A cet égard, l’âge limite des véhicules automobiles d’occasion importés affectés au transport public de personnes ou de marchandises est fixé comme suit : 5 ans pour les taxis ; 7 ans pour les mini- cars de 9 à 34 places ; 7 ans pour les

camionnettes jusqu'à 5 tonnes ; 10 ans pour les cars de plus de 34 places ; 10 ans pour les camions de 5 à 10 tonnes ; 10 ans pour les camions de plus de 10 tonnes et l'âge limite pour les véhicules de tourisme d'occasion importés est fixé à 5 ans, à compter de la date de leur première mise en circulation à l'étranger.

Ce dispositif vise, selon le Porte-parole du Gouvernement, à réduire « significativement » le nombre croissant d'accidents de routes, à réduire l'émission de gaz à effet de serre (limiter la pollution) et l'encombrement constaté dans nos villes.

Un autre décret précise également la durée d'exploitation des véhicules de transport public ou privé de personnes ou de marchandises.

Au titre du Ministère de la Culture et de la Francophonie, le Conseil des Ministres a été informé de l'inscription du "Zahouli" (danse et masque Gouro) au patrimoine immatériel de l'UNESCO. Cette inscription, selon le Ministre de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste, intervient après celle de la ville de Grand-Bassam et du balafon sénoufo au patrimoine de l'UNESCO.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter : Eric Dro Diomandé, Direction de la Communication / Service Presse et Information - Tél : (+ 225) 20 31 44 89 - 49 40 00 63

E-Mail: eric.dro@presidence.ci - servicepresse.pr@presidence.ci